



**Collomb Eric**

Potentiel de l'agrovoltaïsme dans le canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 24.05.22

DEEF/DIAF/DIME

**Dépôt**

Comme son nom l'indique, l'agrovoltaïsme est un concept alliant l'agriculture à l'utilisation de panneaux photovoltaïques. L'installation de panneaux solaires au-dessus des cultures agricoles via le modèle agrivoltaïque offre de nombreux bénéfices. Le premier est que cela permet l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. Il s'agit en effet d'un outil de protection des cultures agricoles contre les températures extrêmes (gel et canicule) ou encore des intempéries comme la grêle qui peuvent engendrer des conséquences désastreuses sur la production. Cette nouvelle technologie permet par conséquent l'amélioration des rendements agricoles, tout en utilisant la surface disponible au profit des énergies renouvelables via la production d'électricité photovoltaïque. Par ailleurs, l'agrovoltaïsme permet aussi de faire des économies d'eau via le principe de l'évapotranspiration qui a été souligné dans des cultures agricoles comme les vignes.

De plus, la technologie progresse et s'appuie aujourd'hui sur un mécanisme dynamique qui associe des panneaux solaires mobiles à un système de pilotage intelligent permettant de s'adapter aux cultures agricoles et aux besoins de l'agriculteur. Les panneaux solaires sont installés à quatre ou cinq mètres du sol pour laisser la place aux engins agricoles de circuler, et s'inclinent automatiquement pour un ombrage optimal selon l'exposition au soleil.

Une expérimentation agrivoltaïque dans un élevage ovin de Charolles (Saône-et-Loire) est en cours. Pendant trois ans, ce projet de recherche observe les effets de différents types d'installations photovoltaïques sur la ressource fourragère et le comportement des animaux. Sur d'autres exploitations, les chercheurs constatent déjà que l'agrovoltaïsme contribue à une meilleure croissance de l'herbe et offre un abri au bétail, en cas d'intempéries.

Tout n'est pourtant pas si simple car l'installation d'une centrale agrivoltaïque est en effet assez complexe et doit prendre en compte de nombreux aspects pour être efficace dont notamment la disposition des panneaux solaires, le type de terrain ou encore la fiabilité des dispositifs de sécurité. Enfin, l'aspect visuel des panneaux photovoltaïques au sein des cultures agricoles n'est pas du goût de tous et peut donc aussi être une contrainte supplémentaire.

Comme toute filière naissante, l'agrovoltaïsme doit se structurer pour permettre un développement pérenne et encourager les pratiques privilégiant l'amélioration et la résilience de l'agriculture. Dans ce contexte l'assouplissement du cadre légal s'avère primordial. Convaincu que cette nouvelle technologie peut soutenir l'agriculture fribourgeoise, je sou mets au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà étudié les bénéfices possibles de l'agrovoltaïsme autant pour l'agriculture que pour la production d'énergie ?

2. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà évalué, même sommairement, la production d'énergie possible issue de l'agrovoltaïsme dans le canton de Fribourg ?
  3. La législation cantonale pourrait-elle être adaptée afin de permettre le développement de l'agrovoltaïsme ?
  4. Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il la possibilité de lancer une expérimentation agrivoltaïque dans un élevage ou en plein champ ?
  5. Le Conseil d'Etat est-il prêt à s'engager concrètement pour devenir pionnier de l'agrovoltaïsme en Suisse ? Et si oui, comment ?
-